

Délibération du conseil municipal du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures, le 3 avril le Conseil Municipal de la commune, sur convocation du 28 mars 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Etaient présents : M. ROBILLARD Patrice, M. DAUGUET Luc, Mme CHARTIER Chantal, M. BRIDIER Patrice, M. BARCAT Jacky, Mme GODILLOT Ginette, M. Yves REBOULEAU, Mme BESSE Virginie, Mme Marie-Claude RAGUSA, M. LOUBENS Louis Gabriel

Ont donnés procuration : Mme CAILLAUD Catherine à Mme GODILLOT Ginette, Mme CORNU Mathilde à Mme BESSE Virginie

Etaient absents : Mmes BELLOTTI-LEMONNIER Martine, M. MORLON Jean Paul, Mme AUSSANT Emilie

A été nommée comme **secrétaire de séance** : CHARTIER Chantal

Objet : 20- Programme travaux forêt domaniale – budget 2023

Monsieur le Maire fait part du programme de travaux forêt domaniale 2023 présenté par l'O.N.F

L'ONF propose un plan de financement,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARRETE le programme 2023 - travaux forêt domaniale

31 780,25 € pour l'entretien	
- Participation Communale :	15 890,13 €
- Participation Conseil Départemental :	15 890,13 €

Dit que les crédits nécessaires à cette dépense de 15 890,13 € sont inscrits au budget Primitif de l'exercice 2023 à l'article 65731.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Patrice ROBILLARD



Le secrétaire de Séance,
Chantal CHARTIER

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération télétransmise au représentant de l'Etat et publié sur le site internet de la commune le 07 AVR. 2023 06 AVR. 2023

Patrice ROBILLARD